

RÉUNIONS D'INFORMATION À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS DU SAGE MAYENNE

- SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS -

Economies d'eau dans les bâtiments et espaces publics

- Intérêt de la diffusion du guide « *Economiser l'eau dans les bâtiments et espaces publics* » dans les écoles, au service départemental d'incendie et de secours et aux autres services départementaux
- Communication / intervention dans les écoles en relation avec l'inspection pédagogique
- Incitation des collectivités à utiliser les eaux de pluie pour le nettoyage des véhicules (mise en place de système de récupération) et à arroser les espaces verts et terrains de sport préférentiellement la nuit
- Problème de l'arrosage des terrains de sport qui nécessite de grandes quantités d'eau
- Lancement d'un concours pour les collectivités souhaitant s'engager dans les économies d'eau avec remise de prix ou système de classement pour valoriser les actions mises en place

Gestion différenciée et la réduction des pesticides

- Problème de la vente libre de pesticides dans les grandes surfaces sans conseil d'utilisation ni information sur la dangerosité pour la santé humaine ou sur le temps de rémanence des produits
- Réflexion sur la mise en place d'un système d'information et de dissuasion à l'achat comme par exemple une taxe sur les pesticides vendus en petite quantité
- Pas de coût supplémentaire pour les signataires de la *charte d'entretien bas-normande des espaces publics* (niveau 1) à l'exception d'armoires pour le stockage des pesticides
- Veille réglementaire réalisée par le syndicat départemental de l'eau de l'Orne afin d'informer les collectivités de l'Orne notamment sur les produits interdits d'utilisation
- Problème de l'entretien des voies ferrées : Association de la SNCF/RFF et de Cofiroute pour travailler sur le second programme de Phyt'eau Propre 53
- Prise en compte de l'entretien des espaces publics dès la conception des projets (lotissements,...), préoccupation devant être inscrite dans le cahier des charges et sensibilisation nécessaire des maîtres d'œuvre.
- Remise en cause possible du travail des agents lors de la mise en place de techniques alternatives au chimique nécessitant une revalorisation du travail effectué au travers de la communication auprès des habitants
- Mise à disposition d'outils de communication par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Basse Normandie ou par Phyt'eau propre 53
- Sensibilisation également nécessaire des particuliers et des agriculteurs (le volet développement durable et gestion de l'eau devenu obligatoire dans l'enseignement agricole)

Identification et la préservation des zones humides

- Appui aux collectivités par la cellule d'animation du SAGE Mayenne qui met à leur disposition un guide d'identification et des prélocalisations de zones potentiellement humides
- Valorisation des zones humides notamment au travers de l'exonération possible sur ces zones de la taxe sur le foncier non bâti de 50 à 100 % (sous condition d'une gestion adaptée au maintien de la zone humide) mais qui nécessite un inventaire communal préalable.
- Inventaire des zones humides pour les communes qui élaborent ou révisent leur PLU mais celles-ci ne représentent qu'une petite partie des communes du bassin (beaucoup ont seulement une carte communale ou pas de document d'urbanisme).
- Travail avec la profession agricole nécessaire afin que ce ne soit pas considéré comme de nouvelles contraintes.